

AR PREFECTURE

043-254300049-20190709-D19_07_1-DE
Regu le 09/07/2019



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

*L'environnement
au quotidien*

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS POUR 2018



DECRET N° 2000-404 DU 11 MAI 2000 - MATE

ARTICLE L.2224-5 DU CGCT

S O M M A I R E

I - CONTEXTE	5
I.1. - PRESENTATION : COOPERATION INTERCOMMUNALE.....	5
I.2. - COMPETENCES EXERCEES DANS LE DOMAINE DES DECHETS	8
I.3. - MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE	8
1.4. - EMPLOI.....	8
II - INDICATEURS TECHNIQUES	9
II.1. - LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS	9
<i>II.1.1. - Les Collectes en porte-à-porte</i>	<i>9</i>
II.1.1.a. - Présentation	9
II.1.1.b. - Modalités.....	9
II.1.1.c. - Fréquence de collecte	10
II.1.1.d. - Quantités collectées (en tonnes et en kg/hab. sur le Syndicat).....	10
<i>II.1.2. - La Collecte en apport volontaire</i>	<i>10</i>
II.1.2.a. - Présentation	10
II.1.2.b. - Quantités collectées (en tonnes et en kg/hab.).....	11
<i>II.1.3. - La collecte en déchèterie</i>	<i>11</i>
II.1.3.a. - Présentation	11
II.1.3.b. - Horaires d'ouvertures	11
II.1.3.c. - Conditions d'accès.....	12
II.1.3.d. - Fréquentation (en nombre de passages).....	12
II.1.3.e. - Quantités collectées (en tonnes).....	13
<i>II.1.4. - Gravats.....</i>	<i>13</i>
<i>II.1.5. - La collecte des D.A.S.R.I.....</i>	<i>14</i>
II.1.5.a. - Présentation	14
II.1.5.b. - Quantités collectées	14
<i>II.1.6. - La collecte des encombrants</i>	<i>14</i>
II.1.6.a. - Bennes communales	14

II.1.6.b. - A domicile.....	15
II.2. - LE TRANSFERT ET LE TRANSPORT.....	15
II.2.1. - <i>Le Transfert</i>	15
II.2.2. - <i>Le Transport</i>	16
II.3. - LE TRAITEMENT.....	16
II.3.1. - <i>Le Pôle de Valorisation VERNÉA et les installations de stockage de déchets non dangereux</i>	16
II.3.2. - <i>Les plates-formes de compostage</i>	17
II.3.3. - <i>Les déchets des déchèteries</i>	18
II.3.4. - <i>Le Centre de Tri</i>	19
II.3.4.a. - Localisation des repreneurs.....	19
II.3.4.b. - Quantités traitées en sortie du Centre de Tri (en tonnes).....	19
III - INDICATEURS FINANCIERS.....	20
III.1. - RECETTES.....	20
III.1.1. - <i>Recettes perçues par le service</i>	20
III.1.2. - <i>Autres recettes</i>	20
III.2. - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE (COUT COMPLET).....	22
III.3. - FISCALITE.....	24
IV - LES CHIFFRES CLES.....	25
IV.1. - QUANTITES COLLECTEES EN PORTE-A-PORTE ET EN APPORT	
VOLONTAIRE (EN TONNES ET EN KG/HAB.).....	25
IV.2. - QUANTITES COLLECTEES EN DECHETERIES (EN TONNES ET EN KG/HAB.).....	25
IV.3. - QUANTITE TOTALES (EN TONNES ET EN KG/HAB.).....	26
IV.4. - COUT MOYEN DU SERVICE PAR HABITANT.....	26
IV.5. - CONTRIBUTION MOYENNE PAR HABITANT.....	26
V - MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT.....	27
V.1. - MESURES PRISES POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ET LA SALUBRITE.....	27
V.1.1. - <i>Prévention des déchets</i>	27

1) DEVELOPPER LE COMPOSTAGE	28
2) PROMOUVOIR L'UTILISATION DE L'AUTOCOLLANT « STOP PUB »	28
3) LA COLLECTE DES TEXTILES	28
4) L'ECO-EXEMPLARITE DU S.I.C.T.O.M.	29
5) REDUIRE LA TOXICITE DES DECHETS.....	29
6) LE REEMPLOI ET LA REUTILISATION DES BIENS D'EQUIPEMENTS	30
7) ACTIONS DE SENSIBILISATION DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	30
8) DISTRIBUTION DE GOBELETS REUTILISABLES.....	30
9) AUGMENTER LES PERFORMANCES DE TRI ET DE VALORISATION DES COLLECTES SELECTIVES	30
10) MIEUX VALORISER LES DECHETS EN DECHETERIES	30
11) COMMUNICATION DE PROXIMITE AUPRES DU GRAND PUBLIC	31
V.1.2. - Protection de l'air	31
V.1.3. - Protection de l'eau	31
V.1.4. - Protection des paysages.....	31
V.1.5. - Hygiène et amélioration des conditions de travail des agents	31
V.2. - INFORMATIONS (COMMUNICATION) ET SURVEILLANCE	32
V.3. - PERSPECTIVES 2019	32
➤ Maîtrise des coûts.	32
➤ Hygiène et amélioration des conditions de travail des agents.	33

I - CONTEXTE

I.1. - PRESENTATION : COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE est un E.P.C.I. en l'occurrence un Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des ordures ménagères.

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE regroupe 160 Communes pour 2 210,34 km² et compte 95 709 habitants (population municipale).

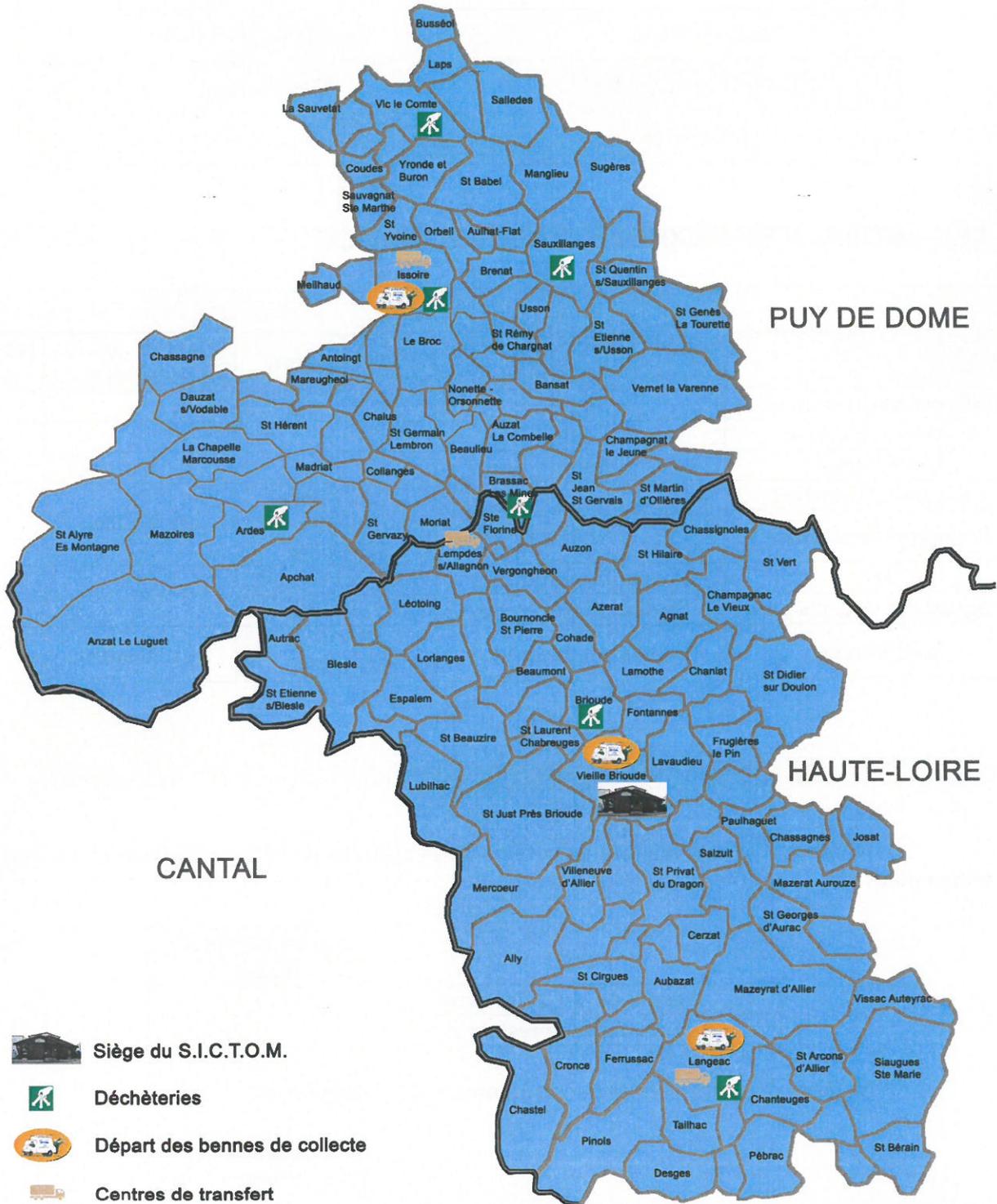
Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE est compétent en collecte des déchets ménagers. Il assure la collecte en régie et le transport pour le compte du VALTOM.

Le territoire desservi est constitué des Communes suivantes (population municipale légale, recensement INSEE, publiée au 01 Janvier 2019) :

COMMUNES HAUTE-LOIRE	NOMBRE D'HABITANTS	COMMUNES PUY-DE-DOME	NOMBRE D'HABITANTS
AGNAT	187	ANTOINGT	392
ALLY	145	ANZAT LE LUGUET	181
ARLET	25	APCHAT	166
AUBAZAT	174	ARDES SUR COUZE	538
AUTRAC	62	AUGNAT	160
AUZON	888	AULHAT-FLAT	908
AZERAT	268	AUTHEZAT	673
BEAUMONT	290	AUZAT-LA COMBELLE	2 106
BLASSAC	139	BANSAT	251
BLESLE	635	BEAULIEU	442
BOURNONCLE ST PIERRE	996	BERGONNE	349
BRIOUDE	6 718	BOUDES	287
CERZAT	207	BRASSAC LES MINES	3 306
CHAMBEZON	111	BRENAT	617
CHAMPAGNAC LE VIEUX	212	BUSSEOL	219
CHANIAT	172	CHALUS	176
CHANTEUGES	448	CHAMEANE	158
CHASSAGNES	159	CHAMPAGNAT LE JEUNE	148
CHASSIGNOLES	64	CHARBONNIER LES MINES	896
CHASTEL	132	CHASSAGNE	69
CHAVANIAC LAFAYETTE	279	COLLANGES	157
CHAZELLES	37	COUDES	1 231
CHILHAC	187	DAUZAT SUR VODABLE	86
COHADE	853	EGLISENEUVE DES LIARDS	136
COUTEUGES	300	ESTEIL	63
CRONCE	79	GIGNAT	241
DESGES	59	ISSOIRE	14 662
DOMYRAT	194	JUMEAUX	640
ESPALEM	298	LA CHAPELLE MARCOUSSE	63
FERRUSSAC	80	LA CHAPELLE SUR USSON	68
FONTANNES	962	LAMONTGIE	652
FRUGERES LES MINES	559	LA SAUVETAT	715
FRUGIERES LE PIN	156	LAPS	596
GRENIER MONTGON	115	LE BREUIL SUR COUZE	1 052
JAVAUGUES	195	LE BROC	678
JOSAT	80	LES PRADEAUX	333

LA CHOMETTE	154	MADRIAT	108
LAMOTHE	870	MANGLIEU	462
LANGÉAC	3 743	MAREUGHEOL	192
LAVAUDIEU	237	MAZOIRES	99
LAVOUTE CHILHAC	286	MEILHAUD	515
LEMPDES SUR ALLAGNON	1 338	MONTPEYROUX	341
LEOTOING	242	MORIAT	367
LORLANGES	372	NONETTE-ORSONNETTE	563
LUBILHAC	87	ORBEIL	839
MAZERAT AUROUZE	206	PARENT	841
MAZEYRAT D'ALLIER	1 497	PARENTIGNAT	523
MERCOEUR	140	PERRIER	893
PAULHAC	642	PESLIERES	67
PAULHAGUET	875	PIGNOLS	334
PEBRAC	115	RENTIERES	117
PINOLS	198	ROCHE-CHARLES-LA-MAYRAND	41
PRADES	65	ST ALYRE ES MONTAGNE	134
ST ARCONS D'ALLIER	195	ST BABEL	949
ST AUSTREMOINE	43	ST ETIENNE SUR USSON	284
ST BEAUZIRE	381	ST GENES LA TOURETTE	177
ST BERAIN	87	ST GERMAIN LEMBRON	1 957
ST CIRGUES	159	ST GERVAZY	324
ST DIDIER SUR DOULON	196	ST HERENT	111
ST ETIENNE SUR BLESLE	56	ST JEAN EN VAL	354
ST GEORGES D'AURAC	469	ST JEAN ST GERVAIS	124
ST GERON	258	ST MARTIN D'OLLIERES	150
ST HILAIRE	161	ST MARTIN DES PLAINS	146
ST ILPIZE	190	ST QUENTIN S/SAUXILLANGES	112
ST JULIEN DES CHAZES	66	ST REMY DE CHARGNAT	568
ST JUST PRES BRIOUDE	426	ST YVOINE	589
ST LAURENT CHABREUGES	263	SALLEDES	589
ST PRIVAT DU DRAGON	157	SAUVAGNAT STE MARTHE	482
ST VERT	111	SAUXILLANGES	1 235
STE FLORINE	3 123	SUGERES	607
STE MARGUERITE	44	TERNANT LES EAUX	39
SALZUIT	365	USSON	277
SIAUGUES STE MARIE	801	VALZ SOUS CHATEAUNEUF	51
TAILHAC	73	VARENNES SUR USSON	281
TORSIAC	71	VERNET LA VARENNE	668
VALS LE CHASTEL	44	VIC LE COMTE	5 075
VERGONGHEON	1 858	VICHEL	347
VEZEZOUX	588	VILLENEUVE LEMBRON	161
VIEILLE BRIOUDE	1 203	YRONDE ET BURON	653
VILLENEUVE D'ALLIER	290		
VISSAC AUTEYRAC	338		
TOTAL HAUTE-LOIRE	39 548	TOTAL PUY-DE-DOME	56 161
TOTAL COMMUNES : 160		95 709 HABITANTS	

Territoire du **SICTOM** ISSOIRE/BRIOUDE



I.2. - COMPETENCES EXERCEES DANS LE DOMAINE DES DECHETS

COMPETENCES	Compétences exercées au 31.12.2018
Collecte OMR	Depuis le 20.04.1976
Collecte sélective	Depuis 1998
Déchèteries	Depuis 1993

I.3. - MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE

NATURE DU SERVICE	MODE DE GESTION	Si intervention d'un tiers		
		Désignation	Date de début du contrat	Date de fin du contrat
Collecte traditionnelle	Régie			
Collecte sélective	Régie			
Déchèteries	Régie			
Centres de transfert	Régie pour le compte du VALTOM	SICTOM ISSOIRE-BRIOUDE	01.01.2014	-
Transport de déchets				
Tri	Prestation de Service	PRAXY CENTRE	-	-
Compostage déchets verts	Prestation de Service	VALTOM	-	-
Traitement	Prestation de service	VERNÉA VALTOM	05.08.2013	-

1.4. - EMPLOI

Nombre d'agents affectés au service de la collecte (O.M.R. et Sélective) en équivalent temps plein :

	Nombre total d'agents
Agents de la Collectivité	85 ETP
Agents du/des prestataires	... ETP

Nombre d'agents affectés au gardiennage des Déchèteries :

	Nombre total d'agents
Agents de la Collectivité	16 ETP
Agents du/des prestataires	... ETP

II - INDICATEURS TECHNIQUES

II.1. - LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

II.1.1. - Les Collectes en porte-à-porte

II.1.1.a. - Présentation

En 2018, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE assure en **porte-à-porte** : la **collecte des ordures ménagères** et **collecte des Emballages Ménagers Recyclables**.

Les **ordures ménagères** sont conduites au Pôle de Valorisation **VERNÉA** à CLERMONT FERRAND.

Les **emballages** issus de la collecte sélective sont acheminés jusqu'au **Centre de Tri de PRAXY CENTRE** à ISSOIRE.

COLLECTE SELECTIVE	ORDURES MENAGERES
<p>Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ les journaux, magazines, revues, publicités etc. ◆ les papiers et cartons d'emballages, ◆ les bouteilles et flacons en plastique, ◆ les briques alimentaires, ◆ les emballages métalliques en acier et en aluminium. 	<p><u>Par ordures ménagères brutes et résiduelles, il faut entendre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verres, de chiffons, de vaisselle, cendres, feuilles etc., ◆ les déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans les bacs, ◆ les déchets provenant des écoles, des casernes, hôpitaux, hospices, etc. <p><u>Ne sont pas compris dans cette dénomination :</u></p> <p>Les déblais, gravats, débris provenant des travaux publics et particuliers ainsi que les déchets contaminés issus des hôpitaux ou cliniques, les déchets provenant des abattoirs, les déchets inflammables, etc.</p>

II.1.1.b. - Modalités

Les habitants disposent de **bacs gris** pour déposer leurs **ordures ménagères** et de **bacs bleus** pour déposer leurs **emballages**. La taille de ces derniers dépend du nombre de personnes au foyer.

Une désinfection annuelle des bacs gris est dispensée aux Communes qui en ont fait la demande. Ce service à la carte est à la charge de la Communauté de Communes dont est membre la Commune desservie, ou de la Commune, si cette dernière fait l'objet d'une adhésion indépendante au S.I.C.T.O.M.

11.1.1.c. - Fréquence de collecte

La collecte des ordures ménagères :

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN	Toute l'année	2 fois par semaine	59.311
RURAL	Toute l'année	1 fois par semaine	36.398
RURAL Touristique	L'été	2 fois par semaine	-

Elle a lieu du lundi au samedi entre 4 heures et 11 heures, sans variation de fréquence sur l'année.

La collecte sélective :

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN	Toute l'année	1 fois par semaine	36.695
RURAL	Toute l'année	1 fois toutes les 2 semaines	59.014

Elle a lieu du lundi au samedi entre 4 heures et 11 heures ou entre 11 heures et 18 heures, sans variation de fréquence sur l'année.

11.1.1.d. - Quantités collectées (en tonnes et en kg/hab. sur le Syndicat)

Matériaux collectés	2017	2018	Evolution
Ordures ménagères résiduelles	21.074 t 400	21.533 t 400	+ 2,178 %
	221,08 kg/hab	224,99 kg/hab	+ 1,769 %
Collecte sélective (Corps plats + corps creux)	5.817 t 560	5.681 t 570	- 2,338 %
	61,03 kg/hab	59,36 kg/hab	- 2,736 %
TOTAL	26.891 t 960 282,11 kg/hab	27.214 t 970 284,35 kg/hab	+ 1,201 % + 0,794 %

II.1.2. - La Collecte en apport volontaire

11.1.2.a. - Présentation

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE assure la collecte en apport volontaire, ainsi que le transport et l'évacuation des déchets d'emballages ménagers recyclables (pour le verre : sur l'ensemble des communes, pour les emballages légers : uniquement sur les communes issues de l'ex Ardes Communauté).

Des conteneurs à verre sont placés sur le domaine public. Ils sont répartis en fonction de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir, etc.

Le nombre de lieux de dépôts est de 445 (245 sur le Puy-de-Dôme et 200 sur la Haute-Loire). Le nombre moyen d'habitants desservis par cette collecte est de 215 par emplacement.

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Elles se font du lundi au vendredi.

11.1.2.b. - Quantités collectées (en tonnes et en kg/hab.)

Matériaux collectés	Nombre de points en 2018	2017	2018	Evolution
Verre	445	3.176 t 669 33,32 kg/hab	3.125 t 374 32,66 kg/hab	- 1,615 % - 1,981 %

II.1.3. - La collecte en déchèterie

11.1.3.a. - Présentation

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE compte sept déchèteries sur l'ensemble de son territoire.

Elles sont accessibles aux habitants de l'ensemble du Syndicat.

11.1.3.b. - Horaires d'ouvertures

Lieu de la Déchèterie	Horaires d'ouverture		
	Périodes	Jours	Heures
LANGEAC	été hiver	Lundi à samedi inclus	8 h - 19 h 8 h - 18 h
BRIOUDE	été hiver	Lundi à samedi inclus	8 h - 19 h 8 h - 18 h
BRASSAC LES MINES	été hiver	Lundi à samedi inclus	8 h - 19 h 8 h - 18 h
ISSOIRE	été hiver	Lundi à samedi inclus	8 h - 19 h 8 h - 18 h
VIC LE COMTE	été hiver	Lundi à samedi inclus	8 h - 19 h 8 h - 18 h
SAUXILLANGES	Toute l'année	Lundi Du mardi au vendredi Samedi	14 h - 18 h 10 h - 12 h - 14 h - 18 h 9 h - 12 h - 14 h - 18 h
ARDES SUR COUZE	Toute l'année	Lundi - Mercredi Samedi	De 14 h à 17 h

11-1-3-c. - Conditions d'accès

- ◆ Pour les **Particuliers**, l'accès est gratuit,
- ◆ Pour les **Professionnels**, l'accès est payant (20,00 € par dépôt),
- ◆ Pour les **Associations**, l'accès est gratuit.

L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes et les apports sont réglementés pour permettre l'évacuation des bennes en période de forte affluence (2 voyages par jour pour un même déchet et 2 m³ par apport).

11-1-3-d. - Fréquentation (en nombre de passages)

Lieu de la Déchèterie	2017			2018			Evolution en %
	Particuliers	Professionnels	Total	Particuliers	Professionnels	Total	
LANGÉAC	24.007	132	24.139	26.333	145	26.478	+ 9,690 %
BRIOUDE	46.964	386	47.350	58.212	263	58.475	+ 23,495 %
BRASSAC LES MINES	73.926	12	73.938	78.903	8	78.911	+ 6,726 %
ISSOIRE	86.914	339	87.253	102.864	209	103.073	+ 18,131 %
VIC LE COMTE	48.653	198	48.851	45.107	81	45.188	- 7,498 %
SAUXILLANGES	10.997	5	11.002	12.104	4	12.108	+ 10,053 %
ARDES SUR COUZE	1.225	/	1.225	1.021	/	1.021	- 16,653 %
TOTAL	292.686	1.072	293.758	324.544	710	325.254	+ 10,722 %

11.1.3.e - Quantités collectées (en tonnes)

	2017 (en tonnes)	2018 (en tonnes)	Evolution en %	
Déchets valorisés	Déchets verts	4.394,380	4.635,780	+ 5,493 %
	Bois	3.827,738	4.166,692	+ 8,855 %
	Ferraille	1.011,046	1.071,131	+ 5,943 %
	Gros cartons	618,500	633,070	+ 2,356 %
	Papier	Inclus dans la collecte PAV		
	Verre	Inclus dans la collecte PAV		
	Textile	298,450	305,256	+ 2,280 %
	Pneus	/	/	/
	Huile de vidange	54,481	62,550	+ 14,811 %
	Batteries	/	/	/
	Huile alimentaire	/	/	/
	Piles	9,441	8,702	- 7,828 %
	D.E.E.E. (au total) dont :	658,228	640,564	- 2,684 %
	- Gros électroménager hors froid	190,571	190,051	
	- Gros électroménager froid	158,895	160,607	
	- Ecrans	148,184	124,639	
	- Petit appareil en mélange	160,578	165,267	
	Corps creux divers	Inclus dans la collecte PAV		
	Lampes	0,886	0,939	+ 5,982 %
	Tubes fluorescents	1,518	1,373	- 9,552 %
	Cartouches encre	0,459	0,947	+ 106,318 %
	Gravats valorisés	5.086,720	4.363,400	- 14,220 %
	DIB valorisés	6.623,260	7.063,540	+ 6,647 %
	Mobilier	209,900	336,920	+ 60,515 %
Encombrants (bennes de campagne)	87,384	85,734	- 1,888 %	
Sous-total	22.882,391	23.376,598	+ 2,160 %	
Déchets non valorisés	DIB non valorisés (tout-venant)	/	/	/
	Encombrants (bennes de campagne)	203,896	200,046	- 1,888 %
	Déchets toxiques (DMS)	166,741	153,175	- 8,136 %
	Amiante cimenté	/	/	/
	Déchets de soins (D.A.S.R.I.)	1,634	1,647	+ 0,796 %
	Sous-total	372,271	354,868	- 4,675 %
Total des apports	23.254 t 662	23.731,466	+ 2,050 %	
	243,95 kg/hab	247,954 kg/hab	+ 1,641 %	

II.1.4. - Gravats

Les gravats sont récupérés en Déchèteries soit 4.363 t 400 et sont ensuite acheminés chez R.E.C.G. afin d'être triés et valorisés.

II.1.5. - La collecte des D.A.S.R.I.

II.1.5.a. - Présentation

Depuis le 15 SEPTEMBRE 2007, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE a mis en place la collecte des D.A.S.R.I. sur son périmètre d'action.

En DECEMBRE 2012, les Pouvoirs Publics ont agréé l'ECO ORGANISME DASTRI qui a pour mission de collecter et de traiter les déchets d'activité de soin à risques infectieux, piquants, coupants et tranchants produits par les patients en auto-traitement.

Au 1^{er} JANVIER 2014, le dispositif DASTRI est déployé sur le territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

L'ECO ORGANISME se charge de l'approvisionnement des pharmacies en boîtes à aiguilles (boîtes fournies jusqu'à ce jour par le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE) via une plateforme internet.

Le S.I.C.T.O.M reste gestionnaire des points de collecte en accueillant et stockant les boîtes des patients, sur les déchèteries, dans un conteneur prévu à cet effet.

Concernant la collecte, une entreprise conventionnée passe à intervalle régulier dans les déchèteries du S.I.C.T.O.M. pour collecter et acheminer les contenants sur leur lieu de traitement.

II.1.5.b. - Quantités collectées

Type d'emballages	2017	2018	Evolution
Boîtes à aiguilles	1,634 tonnes	1,647 tonnes	+ 0,796 %

II.1.6. - La collecte des encombrants

II.1.6.a. - Benne communales

Présentation

Sont considérés comme encombrants les objets résidus des ménages qui ne peuvent pas entrer dans un bac de collecte, qui sont non toxiques, non pulvérulents et non liquides.

Outre la collecte en déchèterie, les encombrants peuvent être collectés par la mise à disposition de bennes dans les Communes rurales éloignées des déchèteries.

Avant leur incinération à l'unité de valorisation VERNÉA, ces bennes sont triées par les Etablissements PRAXY CENTRE à ISSOIRE. Toute la partie valorisable est récupérée par ce dernier.

Quantités collectées (en m3 et en nombre d'enlèvements)

	2017	2018	Evolution
Nombre de bennes	88	98	+ 11,364 %
Nombre de m ³	2 904	3.234	+ 11,364 %
Nombre d'enlèvements	88	98	+ 11,364 %
Volume moyen des enlèvements (en m ³)	33	33	/
En tonnes	291,280	285,780	- 1,888 %

Ce tonnage n'est pas comptabilisé dans le tonnage du tout-venant de Déchèteries qui est directement livré à l'unité de valorisation VERNÉA pour y être incinéré.

11.1.6.b. - A domicile

Présentation

Sont considérés comme **encombrants** les **objets résidus des ménages qui ne peuvent pas entrer dans un bac de collecte, qui sont non toxiques, non pulvérulents et non liquides.**

Outre la collecte en déchèteries, les encombrants peuvent être collectés à domicile, sur rendez-vous, au profit des personnes âgées et à mobilité réduite.

Les quantités collectées ne sont pas quantifiées. Ces encombrants étant livrés également chez le ferrailleur local, le tonnage est inclus dans le tonnage des bennes communales.

II.2. - LE TRANSFERT ET LE TRANSPORT

II.2.1. - Le Transfert

Les opérations de **transfert des Déchets Ménagers Résiduels** collectés vers les **sites de traitement** sont réalisées par l'intermédiaire des **Centres de Transfert** suivants :

Localisation du Centre de Transfert	Tonnes transférées (t/an)	Compactage (oui/non)	Type
ISSOIRE	18.610,750	oui	route
LANGÉAC	2.189,960	oui	route
LEMPDES S/ALLAGNON	7.796,230	oui	route
TOTAL	28.596,940	-	-

Les déchets en provenance du Poste de Transfert de LANGÉAC sont transférés, dans un deuxième temps, sur le Poste de Transfert d'ISSOIRE pour y être pesés et compactés.

En fait, la **totalité des déchets** (28.596,940 tonnes) part d'ISSOIRE pour être acheminée directement sur les exutoires.

II.2.2. - Le Transport

En sortie du Transfert d'ISSOIRE et de LEMPDES SUR ALLAGNON, les déchets sont acheminés par route vers les **Centres de Traitement** suivants :

Centres de transfert	Centres de traitement	Nom du transporteur	Distance au Centre de Traitement en km	Tonnages transportés en tonnes / an
ISSOIRE + LEMPDES SUR ALLAGNON	VERNÉA	SICTOM ISSOIRE-BRIOUDE	35	26.747,880
	CET PUY LONG	SICTOM ISSOIRE-BRIOUDE	35	1.849,060
				28.596,940

Les équipements de transport utilisés sont de **gros porteurs (6 x 4)** chargés d'une **benne à compaction** (pour les ordures ménagères) et attelés d'une **remorque**, elle-même chargée d'une benne de tout-venant de déchèterie.

II.3. - LE TRAITEMENT

II.3.1. - Le Pôle de Valorisation VERNÉA et les installations de stockage de déchets non dangereux

Quantités traitées (en tonnes) :

Provenant du périmètre de l'E.P.C.I. :

VERNÉA + PUY LONG	2017	2018	Evolution
Ordures ménagères	21.074,400	21.533,400	+ 2,178 %
Déchets bennes encombrants et déchèteries	6.623,260	7.063,540	+ 6,647 %
Résidus d'unités de tri	A charge du Centre de Tri		
TOTAL DÉCHETS VALORISÉS OU ENFOUIS	27.697,660	28.596,940	+ 3,247 %

VERNÉA	2017	2018	Evolution
Ordures ménagères	20.844,460	21.469,260	+ 2,997 %
Déchets bennes encombrants et déchèteries	5.462,760	5.278,620	- 3,371 %
Résidus d'unités de tri	A charge du Centre de Tri		
SOUS-TOTAL DÉCHETS VALORISÉS ET TRAITÉS	26.307,220	26.747,880	+ 1,675 %

PUY LONG		2017	2018	Evolution
Ordures ménagères		229,940	64,140	- 72,106 %
Déchets bennes encombrants et déchèteries		1.160,500	1.784,920	+ 53,806 %
Résidus d'unités de tri	A charge du Centre de Tri			
SOUS-TOTAL DÉCHETS ENFOUIS		1.390,440	1.849,060	+ 32,984 %

II.3.2. - Les plates-formes de compostage

Quantités traitées (en tonnes) :

	Lieu	Propriétaire	Prestataires	2017	2018	Evolution
Déchets verts des déchèteries	CHARBONNIER LES MINES	VALTOM	ONYX / PRAXY CENTRE	4.394,380	4.635,780	+ 5,493 %
Déchets verts municipaux et des voiries	-	-	-			
Déchets des particuliers	-	-	-			
Déchets verts des professionnels	-	-	-			
TOTAL DÉCHETS VERTS	-	-	-	4.394,380	4.635,780	+ 5,493 %

II.3.3. - Les déchets des déchèteries

Localisation et type de traitement :

Matériaux	Type de traitement	Repreneurs	Adresses (siège social)
Ferrailles	Recyclage	PRAXY CENTRE	Z.I. LES LISTES - BP 44 63502 ISSOIRE CEDEX
Déchets verts	Compostage	VALTOM	1 CHEMIN DES DOMAINES DE BEAULIEU 63000 CLERMONT FERRAND
Cartons	Recyclage	PRAXY CENTRE	Z.I. LES LISTES - BP 44 63502 ISSOIRE CEDEX
Bouteilles plastiques		Porte - à - porte	
Pneumatiques	-	-	-
Piles	Recyclage	COREPILE	17 RUE GEORGES BIZET 75016 PARIS
Huile de vidange	Traitement	CHIMIREC	ROUTE CAUSSE D'AUGE 48000 MENDE
Verre	Recyclage	O-I MANUFACTURING FRANCE	BP 91228 69611 VILLEURBANNE CEDEX
Papiers		Porte - à - porte	
Batteries	-	-	-
Matériaux d'exploitation (gravats valorisés)	Valorisation matière	R.E.C.G.	BAYARD - 63570 BRASSAC LES MINES
Encombrants	Incinération	VALTOM / VERNÉA	1 CHEMIN DES DOMAINES DE BEAULIEU 63000 CLERMONT FERRAND
	Stockage	VALTOM	PUY LONG 63000 CLERMONT FERRAND
Bois traité	Recyclage	PRAXY CENTRE	Z.I. LES LISTES - BP 44 63502 ISSOIRE CEDEX
Amiante cimenté	-	-	-
Déchets toxiques (DMS)	Traitement	CHIMIREC	ROUTE CAUSSE D'AUGE 48000 MENDE
Huile de friture	Traitement	CHIMIREC	ROUTE CAUSSE D'AUGE 48000 MENDE
Boîtes DASRI	Incinération	DASTRI	17 RUE DE L'AMIRAL HAMELIN - 75116 PARIS
Lampes et néons	Recyclage	RECYLUM	17 RUE DE L'AMIRAL HAMELIN - 75116 PARIS
D.E.E.E.	Démontage, Démantèlement	ECOLOGIC	15 BIS AVENUE DU CENTRE 78280 GUYANCOURT
TONERS (cartouches d'encre)	Recyclage	RECYCL'ME	7 PLACE DE L'ANCIENNE POSTE - 63490 SAUXILLANGES
Textiles	Réutilisation, Réemploi	LE RELAIS 48	ZONE ARTISANALE LA BAYSSE 48120 ST ALBAN S/LIMAGNOLE
Mobilier	Recyclage	ECO MOBILIER	50 AVENUE DAUMESNIL 75012 PARIS

II.3.4. - Le Centre de Tri

II.3.4.a. - Localisation des repreneurs

Matériaux triés	Repreneurs	Adresses (siège social)
Papiers - cartons	REVIPAC	23-25 RUE D'AUMALE - 75009 PARIS
Briques alimentaires		
Emballages en acier	PRAXY CENTRE	Z.I. LES LISTES - BP 44 63502 ISSOIRE CEDEX
Emballages en aluminium		
Journaux - magazines		
Bouteilles en plastique	PAPREC	5 - 7 RUE DES PILIERS DE LA CHAUVINIERE - 44802 SAINT HERBLAIN CEDEX
Verre	O-I MANUFACTURING FRANCE	BP 91228 69611 VILLEURBANNE CEDEX

II.3.4.b. - Quantités traitées en sortie du Centre de Tri (en tonnes)

	2017	2018	Evolution
Journaux Magazines	3.056,160	2.805,550	- 8,200 %
Cartons	1.347,490	1.447,400	+ 7,415 %
Briques alimentaires	21,310	31,830	+ 49,366 %
Bouteilles plastique PET	236,880	238,660	+ 0,751 %
Bouteilles plastique PEHD	91,110	85,090	- 6,607 %
Emballages acier	167,720	165,560	- 1,288 %
Emballages alu	2,950	12,410	+ 320,678 %
Refus	630,540	654,120	+ 3,740 %
TOTAL	5.554,160	5.440,620	- 2,044 %

III - INDICATEURS FINANCIERS

III.1. - RECETTES

III.1.1. - Recettes perçues par le service

Modalités de financement	Montant en 2017	Montant en 2018
T.E.O.M. versée par les Communautés de communes	12.748.338,60 €	12 610 183,68 €
T.E.O.M. Communes	15.318,00 €	/
Redevance spéciale	238.871,86 €	245 734,99 €

III.1.2. - Autres recettes

Le financement du service est également assuré par :

	Financement du service	Recettes totales en Euros
COLLECTE	CITEO	953 671,01 €
	Ventes de matériaux	403 435,02 €
DECHETERIES	Dépôt en déchèteries	/
	DEEE (OCAD 3E)	55 028,22 €
	ECOMOBILIER	101 957,95 €
	ECO DDS	4 060,00 €
	Vente de matériaux	211 503,17 €
	Accès communes extérieures	/
PROFESSIONNELS	Accès en déchèteries	13 445,24 €
TRAITEMENT	Participation collectivités extérieures	/
CONTRAT D'OBJECTIFS DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE	Subvention CODEC	33 750,00 €
	Vente de composteurs	6 820,87 €
TRANSFERT et TRANSPORT pour le compte du VALTOM	VALTOM	337 161,36 €
AUTRES	Produits exceptionnels ...	83 181,45 €

Pour les emballages et les imprimés :

CITEO

Barème F

Date de signature : 01/01/2018

Identification du signataire : S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE EPCI de traitement

Pour les DEEE :

Ecologic

Ecosystème

ERP

Recylum

Date de signature : 31/03/2013

Identification du signataire : S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE EPCI de traitement

Pour le mobilier (EcoMobilier) :

OUI

NON

Date de signature : 01/02/2015

Identification du signataire : S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE EPCI de traitement

Pour les Déchets Diffus Spécifiques (EcoDDS) :

OUI

NON

Date de signature : 01/09/2016

Identification du signataire : S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE EPCI de traitement

III.2. - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE (Coût complet)

OPERATIONS	COUT TOTAL EN EUROS	TONNAGES	COUT A LA TONNE	COUT PAR HABITANT EN 2017	COUT PAR HABITANT EN 2018	EVOLUTION EN %
Frais administratif général	242 909,45 €	/	/	2,39 €	2,54 €	6,276 %
Frais administratif et financier (Contribution versée au VALTOM)	84 351,28 €	/	/	4,22 €	0,88 €	- 79,147 %
Frais de personnel	413 619,86 €	/	/	4,70 €	4,32 €	- 8,085 %
TOTAL FRAIS DE STRUCTURE	740 880,59 €	/	/	11,30 €	7,74 €	- 31,504 %
Frais de communication	136 613,68 €	/	/	1,29 €	1,43 €	10,853 %
Frais de prévention (réduction des déchets)	148 546,22 €	/	/	1,10 €	1,55 €	40,909 %
TOTAL COMMUNICATION/PREVENTION	285 159,90 €	/	/	2,39 €	2,98 €	24,686 %
Collecte des O.M.R.	3 531 592,61 €	21 533,400	164,01 €	37,30 €	36,90 €	- 1,072 %
Collecte Sélective en PAP	1 520 714,53 €	5 632,650	269,98 €	15,86 €	15,89 €	0,189 %
Collecte Sélective en PAV	8 798,24 €	48,920	179,85 €	0,11 €	0,09 €	- 18,182 %
Collecte des biodéchets	/	/	/	/	/	/
Collecte du verre	188 770,89 €	3 125,374	60,40 €	1,93 €	1,97 €	2,073 %
TOTAL COLLECTE	5 249 876,27 €	30 340,344	173,03 €	55,20 €	54,85 €	- 0,634 %
Déchèteries déléguées	/	/	/	/	/	/
Déchèteries en régie frais de fonctionnement hors personnel	136 048,46 €	/	/	0,96 €	1,42 €	47,917 %
Frais de personnel déchèteries en régie	658 976,17 €	/	/	6,89 €	6,89 €	0,000 %
TOTAL DECHETERIES	795 024,63 €	/	/	7,85 €	8,31 €	5,860 %
Transport du Centre de Transfert vers l'incinérateur (OM + encombrants) et exploitation des Centres de transfert LANGEAC, ISSOIRE et LEMPDES	561 340,28 €	28 596,940	19,63 €	5,94 €	5,87 €	- 1,179 %
Transport matériaux des déchèteries	699 734,24 €	23 731,466	29,49 €	7,53 €	7,31 €	- 2,922 %
Mutualisation du transfert et du transport (Contribution versée au VALTOM)	237 913,84 €	21 533,400	11,05 €	2,82 €	2,49 €	- 11,702 %
TOTAL TRANSPORT	1 498 988,36 €	73 861,806	20,29 €	16,29 €	15,66 €	- 3,867 %
Traitement des déchets issus de la Collecte Sélective (Contribution versée au VALTOM)	930 026,84 €	5 681,570	163,69 €	10,32 €	9,72 €	- 5,814 %
Traitement des bennes de campagne	16 571,51 €	285,780	57,99 €	0,20 €	0,17 €	- 15,000 %
Traitement des déchets des Déchèteries hors incinérateur (déchets verts, déchets valorisables de déchèteries) (Contribution versée au VALTOM)	746 184,31 €	13 319,047	56,02 €	7,38 €	7,80 €	5,691 %
Incinération / Stockage ISDND	4 296 075,67 €	29 204,160	147,10 €	43,94 €	44,89 €	2,162 %
TOTAL TRAITEMENT	5 988 858,33 €	48 490,557	123,51 €	61,83 €	62,57 €	1,197 %
Traitement de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (Contribution versée au VALTOM)	237 913,84 €	/	/	2,54 €	2,49 €	- 1,969 %
TOTAL AUTRES	237 913,84 €	/	/	2,54 €	2,49 €	- 1,969 %
TOTAL FONCTIONNEMENT	14 796 701,92 €	/	/	157,40 €	154,60 €	- 1,779 %

Les prestations rémunérées à des prestataires sont les suivantes :

Désignation de l'Entreprise	Nature des Prestations	Montant versé dans l'année (Euros)
PLASTIC OMNIUM - CLERMONT FD	Location maintenance bacs	229 393,87 €
SUD LOCATION VOIRIE - SIX FOURS	Lavage des bacs	24 053,76 €
OREA - ST THOMAS EN ROYANS	Pompage lixiviats	17 028,66 €
MECA'3 D - LEMPDES S/ALLAGNON	Entretien matériel roulant	310 441,26 €
SOLOVER - ST ROMAIN LE PUY	Collecte du verre Haute-Loire	62 778,41 €
GUERIN LOGISTIQUE - ANDREZIEUX BOUTHEON	Collecte du verre Puy-de-Dôme	98 920,79 €
CHARVET - PAULHAC LANGEAC DISTRIBUTION - LANGEAC UGAP - CLERMONT	Carburant	3 985,25 € 61 388,93 € 806 273,63 €
DESCOURS ET CABAUD - CLERMONT FERRAND	Vêtements travail et protection	31 880,19 €
SMACL - NIORT	Primes assurances	64 077,54 €
VIVINTER - CLICHY	Assurance Statutaire	206 568,10 €
CHIMIREC - MENDE	Collectes DMS - Huiles usagées	25 234,18 €
VALTOM - CLERMONT FERRAND	Incinération	3 190 583,74 €
PRAXY CENTRE BOURBIE - ISSOIRE	Encombrants	17 146,80 €
ECHALIER RECYCLAGE - ST OURS LES ROCHES	Collecte corps plats, corps creux, verre	11 787,63 €
SAINT FLOUR COMMUNAUTE	Collecte ordures ménagères	61 836,92 €
SECURIPRO - LE CHAMBON SUR LIGNON	Extincteurs	1 569,86 €
BIOME - VILLERS COTTERETS	Analyse et réglage réseau et torchère	14 286,22 €
APAVE - MARSEILLE	Visite installations électriques et véhicules	16 930,11 €
CONTITRADE - BRIOUDE	Fourniture et pose pneumatiques	147 965,91 €
CMSI - ISSOIRE	Entretien bennes de déchèteries et cercueils	13 502,84 €
ANTEA - OLIVET	Assistance suivi d'exploitation	13 446,03 €

Le service emploie 110 agents permanents de la collectivité et environ l'équivalent de 30 agents des entreprises prestataires.

En 2018, les **dépenses d'Investissement** ont été les suivantes :

➤ Opérations non affectées :	88 344,17 €
➤ Bacs de collecte (porte-à-porte) :	95 441,16 €
➤ Colonnes à verre :	29 095,20 €
➤ Benne à verre :	2 660,40 €
➤ Bennes à ordures ménagères :	379 178,12 €
➤ Benne grue :	28 529,24 €
➤ Aménagement Déchèteries :	8 073,91 €
➤ Matériel informatique :	4 033,71 €
➤ Fournitures atelier VIEILLE BRIOUDE :	13 139,17 €
➤ Cuve à la STEP de STE FLORINE :	16 980,00 €
➤ Composteurs de quartiers :	17 043,60 €
➤ Bennes de déchèteries :	25 041,78 €
➤ Colonnes à huile :	3 468,00 €
➤ Master :	28 350,34 €

III.3. - FISCALITE

La collectivité est un établissement à fiscalité propre depuis le 1^{er} JANVIER 2003.

La collectivité est assujettie à la T.V.A depuis le 1^{er} JANVIER 2004.

IV - LES CHIFFRES CLES

IV.1. - QUANTITES COLLECTEES EN PORTE-A-PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE (en Tonnes et en kg/hab.)

		2016 (kg/hab)	2017 (kg/hab)	2018 (kg/hab)
Collecte des ordures ménagères	Tonnage total	20.333,620	21.074,400	21 533,400
	(kg/hab.)	218,113	221,079	224,988
Collecte sélective et porte-à-porte	Tonnage total	5.791,070	5.817,560	5 681,570
	(kg/hab.)	62,119	61,029	59,363
Collecte sélective en apport volontaire (verre)	Tonnage total	2.953,080	3.176,669	3 125,374
	(kg/hab.)	31,677	33,325	32,655
TOTAL	Tonnage total	29.077,770	30.068,629	30 340,344
	(kg/hab.)	311,910	315,433	317,006
Taux de valorisation (70 % des O.M. incinérées sont valorisées)		79,02 %	78,44 %	78,56 %

IV.2. - QUANTITES COLLECTEES EN DECHETERIES (en Tonnes et en kg/hab.)

		2016 (kg/hab)	2017 (kg/hab)	2018 (kg/hab)
Collecte en déchèteries (valorisée)	Tonnage total	24.056,619	22.882,391	23 376,598
	(kg/hab.)	258,049	240,046	244,247
Collecte en déchèteries (non valorisée)	Tonnage total	364,778	372,271	354,868
	(kg/hab.)	3,913	3,905	3,708
TOTAL	Tonnage total	24.421,397	23.254,662	23 731,466
	(kg/hab.)	261,962	243,951	247,954
Taux de valorisation		98,51 %	98,40 %	98,50 %

IV.3. - QUANTITE TOTALES (en Tonnes et en kg/hab.)

	2016 (kg/hab)	2017 (kg/hab)	2018 (kg/hab)
Déchets valorisés	504,525	487,466	493,287
Déchets non valorisés	69,347	71,917	71,673
TOTAL	573,872	559,383	564,960
Taux de valorisation	87,916 %	87,143 %	87,314 %

IV.4. - COUT MOYEN DU SERVICE PAR HABITANT

NB : Coût = dépenses – recettes

	2016 (€/hab.)	2017 (€/hab.)	2018 (€/hab.)
Coût moyen des frais de structure, de communication et de prévention par habitant (SICTOM + Contribution VALTOM)	14,051	11,008	9,427 €
Coût/hab. de la collecte, du traitement et du transport (SICTOM + Contribution VALTOM)	87,934	86,297	89,167 €
Coût/hab. des déchèteries (collecte, traitement et transport) (SICTOM + Contribution VALTOM)	31,063	30,132	30,411 €
TOTAL	133,048	127,437	129,005 €
Evolution	+ 0,333 %	- 4,217 %	+ 1,230 %

IV.5. - CONTRIBUTION MOYENNE PAR HABITANT

NB : Contribution = sommes perçues auprès des habitants

	2016	2017	2018
Contribution moyenne par habitant pour le service complet	136,90	133,90	131,76 €

V - MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT

V.1. - MESURES PRISES POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ET LA SALUBRITE

V.1.1. - Prévention des déchets

La dynamique installée sur le territoire pour améliorer le tri et réduire les déchets doit perdurer.

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE a pour objectif une gestion durable de ses déchets qui passe par la mise en place d'un principe d'Economie Circulaire. Au-delà de nos interventions et démarches de sensibilisations, nous souhaitons donner une nouvelle impulsion permettant à l'ensemble des acteurs locaux de limiter la quantité de déchets et le gaspillage.

Un CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire) a été signé avec le VALTOM en 2018 et un programme d'actions est mis en œuvre.

Celui-ci a été défini et hiérarchisé selon 4 domaines :

- **L'offre des acteurs économiques** : approvisionnement durable, écoconception, Ecologie Industrielle et Territoriales (EIT), économie de la fonctionnalité,
- **La demande et le comportement des consommateurs** : consommation responsable (achat, consommation collaborative, utilisation), allongement de la durée d'usage (réemploi, réparation et réutilisation),
- **Gestion des déchets** : amélioration des performances de tri et de valorisation,
- **Eco-exemplarité de la collectivité en matière d'Economie Circulaire.**

Pour répondre à la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV), 3 objectifs principaux seront à atteindre :

- **Réduire de 10 % les déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020,**
- **Porter à 50 % leur taux de valorisation matière d'ici 2020,**
- **Engager à minima 6 entreprises dans une démarche d'Economie Circulaire.**

Ci-dessous les taches et résultats pour l'année 2018 :

1) Développer le compostage

- Distribution de coupons pour commander des composteurs individuels sur zones ciblées.
- Diffusion d'articles dans la presse et création de supports de communication :
 - Articles dans la presse et dans les bulletins municipaux des communes,
 - Articles sur le site internet,
 - Diffusion du guide du compostage.
- Distribution de composteurs individuels par le S.I.C.T.O.M. : mise à disposition dans les déchèteries et au bureau du S.I.C.T.O.M.,
- Equipement de 35 établissements scolaires,
- Mise à jour du fichier de suivi des foyers ayant acquis un composteur individuel,
- Organisation de démonstrations de compostage : présentation du compost et du fonctionnement des composteurs,
- Mise en démonstration des composteurs dans les déchèteries et certaines mairies,
- Etat des lieux montrant le taux d'équipement de chaque commune en composteurs individuels,
- 5 composteurs de quartier installés sur les Communes de PARENT, PARENTIGNAT, SAINT GERMAIN LEMBRON dans le cadre du programme Organicité du VALTOM.

BILAN :

458 composteurs individuels distribués en 2018.
Soit au total, 11.773 composteurs individuels distribués et 27 % de foyers équipés au 31.12.2018.

2) Promouvoir l'utilisation de l'autocollant « STOP PUB »



BILAN :

1 325 STOP PUB distribués en 2018.
18 900 STOP PUB distribués depuis le début de l'opération.
20 % de foyers équipés en STOP PUB.

3) La collecte des textiles

BILAN :

74 colonnes à textiles sur le territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.
305 Tonnes de déchets évitées par an.

4) L'éco-exemplarité du S.I.C.T.O.M.

Dans une démarche globale de prévention, il est indispensable que la collectivité s'engage dans des actions de prévention de ses déchets au travers de :

- L'identification des sources de production de déchets :
 - La limitation de l'utilisation de produits à usage unique,
 - La limitation de produits toxiques,
 - L'intégration de clauses « prévention des déchets » dans les marchés publics,
 - La limitation de l'utilisation de papier.
- La sensibilisation et l'implication des agents aux enjeux de la réduction.

BILAN :

- Formation pour le personnel des déchèteries et les représentants du personnel sur les pratiques et sur les choix possibles dans le fonctionnement interne permettant de limiter l'impact environnemental.
- L'utilisation des produits à usage unique a été totalement supprimée dans le fonctionnement quotidien du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.
- Les efforts concernant l'utilisation de papier ont été renforcés. En appui de notre démarche, une démarche nationale de dématérialisation nous a permis dans le même temps d'accentuer les efforts.
- La formation des agents du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à la problématique environnementale et à la démarche d'éco-exemplarité qui a été mise en place au sein de la collectivité s'est poursuivie en 2018.
- Nous avons profité de l'élaboration du catalogue des vêtements de travail haute visibilité et des équipements de protection individuelle pour sensibiliser et orienter les choix vers des produits plus résistants, plus facile d'entretien et donc moins générateurs de déchets (remplacement moins fréquent, lavage plus facile).
- Utilisation de produits éco-labellisés pour l'entretien des locaux.
- Intégration de clauses environnementales dans les marchés publics.

5) Réduire la toxicité des déchets

- Mise en place d'affiches sur nos points de collecte pour sensibiliser à la toxicité,
 - Articles sur notre site internet indiquant aux usagers de déposer leurs déchets dangereux en déchèteries.
 - Avec la mise en place de l'Eco-Organisme ECODDS, une démarche d'information et de communication auprès des usagers des déchèteries, mais aussi du personnel de la collectivité, a été mise en oeuvre. L'objectif étant d'expliquer et de démontrer, la dangerosité de certains produits s'ils ne sont pas utilisés, collectés ou traités selon un process très strict. Cela nous a permis, dans un même temps, de démontrer qu'il existe des solutions alternatives bien moins polluantes pour notre environnement.
- A ce jour, l'ensemble de nos déchèteries est équipé, à la fois d'un nombre de contenants plus important, donc une meilleure capacité d'accueil, et dans un second temps, une communication beaucoup plus ciblée, qui rend bien plus lisible et compréhensible le tri.

C'est au travers d'un partenariat à la fois avec le collecteur Chimirec, mais aussi avec l'Eco-Organisme ECODDS que cette campagne en déchèteries a été possible.

- Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE poursuit aussi sa démarche concernant les lampes usagées et, régulièrement, une communication est faite soit sur le site Internet, soit en déchèteries. L'ensemble de cette démarche de communication (DMS + lampes usagées) semble avoir fait écho auprès des usagers puisque les tonnages collectés ont augmenté.
- Possibilité donnée à l'Entreprise RECYCL'ME d'assurer une collecte de proximité des cartouches d'encre et toners.

6) Le réemploi et la réutilisation des biens d'équipements

BILAN :

- ❖ Lien sur notre site internet permettant d'accéder au réseau Répar'Acteurs.
- ❖ Animations en déchèteries et à la Ressourcerie du Pays d'Issoire.

7) Actions de sensibilisation dans les établissements scolaires

BILAN :

De nombreuses animations sont effectuées chaque année avec les scolaires.
↳ 35 écoles compostent leurs déchets fermentescibles.

8) Distribution de gobelets réutilisables

Dans une démarche de réduction des déchets, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE met gratuitement à disposition des associations organisant régulièrement des manifestations, des gobelets réutilisables.

L'objectif de cette opération est de diminuer la quantité de verre en plastiques jetables et non recyclables mis à la collecte.

En 2018, de nombreuses associations ont bénéficié de cette démarche (25 000 gobelets distribués). Elle sera poursuivie en 2019.

9) Augmenter les performances de tri et de valorisation des collectes sélectives

Densification, remplacement des colonnes à verre par un diagnostic du parc et identification des colonnes à renouveler, rajouter ou supprimer.

10) Mieux valoriser les déchets en déchèteries

ECOMOBILIER est déployé sur 5 de nos 7 déchèteries.

11) Communication de proximité auprès du grand public

La réussite du Programme de Prévention repose sur la communication menée auprès du grand public.

Le grand public nécessite d'être informé de manière continue, et par différents canaux, des enjeux de la démarche comme des moyens concrets d'agir.

En 2018 :

- Diffusion d'une lettre du tri,
- Création de supports apposés sur les bennes de collecte,
- Utilisation de notre site internet pour présenter les différentes actions du S.I.C.T.O.M ISSOIRE-BRIOUDE
- Rédaction d'un article à intégrer dans les bulletins municipaux des Communes,
- Tenue d'un stand à l'occasion de CERVOLIX au BROC (63) avec animation sur le tri et le compostage.

V.1.2. - Protection de l'air

La collecte et le traitement du biogaz sur le C.E.T. de LA TAUPE sont réalisés depuis mi-2003.

Des analyses périodiques du biogaz et des fumées de torchère sont effectuées.

V.1.3. - Protection de l'eau

Des analyses d'eaux sont réalisées tous les semestres par le biais de 3 puits de contrôle en amont et aval de la Décharge.

Les lixiviats de la Décharge sont collectés dans un stockage intermédiaire et repris pour être traités ensuite en station d'épuration.

V.1.4. - Protection des paysages

Le proche environnement des installations du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE (Déchèteries, C.E.T.) est surveillé en vue d'en améliorer l'intégration paysagère.

La réhabilitation finale du C.E.T. de La TAUPE a permis de laisser un site en parfaite harmonie avec le milieu naturel.

V.1.5. - Hygiène et amélioration des conditions de travail des agents

Les locaux sanitaires du personnel sont conformes aux exigences de la Direction du Travail.

Vêtements et gants de protection sont fournis au personnel.

La mécanisation de la collecte a été généralisée à l'ensemble du Syndicat.

Les bacs de collecte des ordures ménagères sont lavés et désinfectés annuellement sur les Communes qui en font la demande.

Les installations du Syndicat sont dératées régulièrement.

Le registre Hygiène et Sécurité est toujours à la disposition des salariés.

Le Document Unique d'évaluation des Risques Professionnels est validé par le Comité Technique Paritaire et le CHSCT conformément au Décret n° 2001-1016.

Après recensement, évaluation et hiérarchisation des risques pouvant nuire à la santé des agents, un plan d'action est arrêté et mis en application.

La collectivité ayant une responsabilité de salubrité publique et de protection des agents chargés de l'élimination des déchets ménagers, les DASRI (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux) des particuliers en auto traitement et plus spécifiquement les matériels et matériaux piquants, coupants et tranchants (aiguilles, seringues à insuline, lames, lancettes ...) sont collectés par le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

V.2. - INFORMATIONS (COMMUNICATION) ET SURVEILLANCE

Les Elus, Maires, Délégués Titulaires et Suppléants des Communes adhérentes au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE sont informés du fonctionnement du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE par les comptes rendus de réunions qui leur sont adressés systématiquement.

Le recueil des Actes Administratifs est à la disposition de tous.

Le Rapport Annuel d'Activité est systématiquement adressé à toutes les Communes et Communautés de Communes membres du Syndicat.

Des articles paraissent ponctuellement dans la presse locale à diverses occasions.

Le S.I.C.T.O.M. utilise bien évidemment son site internet pour informer ou communiquer, à la fois sur le Tri et le Recyclage, mais aussi sur les jours de collecte et les éventuelles modifications du service.

V.3. - PERSPECTIVES 2019

En 2019, les efforts de la collectivité continueront à porter sur les opérations suivantes :

➤ Maîtrise des coûts.

Des économies de toutes natures sont recherchées et ceci afin de financer les nouvelles dépenses inévitables pour de nouvelles économies.

Pour atténuer les coûts de T.E.O.M. supportés par les particuliers, le Syndicat a engagé une démarche d'amélioration continue de son dispositif de gestion des déchets ménagers.

Pour ce faire, il actionne plusieurs leviers qui sont :

- Réorganisation des tournées,
- Réorganisation du transfert et l'optimisation du transport,
- Suivi rigoureux de la collecte sélective,
- Mise en oeuvre d'un CODEC,
- Gestion des fermentescibles par le développement du compostage de quartier.

➤ **Hygiène et amélioration des conditions de travail des agents.**

Les différents réaménagements de circuits de collecte tiennent et tiendront largement compte de l'aspect sécuritaire et des conditions de travail des agents.

Un plan de formation personnalisé a été mis en place.